



AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

11-17, 1<sup>re</sup> Avenue Nord (lots projetés 6 274 263 et 6 274 264)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 11-17, 1<sup>re</sup> Avenue Nord (lots projetés 6 274 263 et 6 274 264), ayant pour objet d'autoriser :

- Que les galeries, en cour avant, soient situées à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que le bâtiment principal projeté sur le lot numéro 6 274 263 soit situé à 7,25 mètres de la ligne arrière au lieu de la distance minimale de 9 mètres;
- Que le bâtiment principal projeté sur le lot projeté numéro 6 274 264 soit situé à 7,20 mètres de la ligne arrière au lieu de la distance minimale de 9 mètres;
- Que l'empiètement des espaces de stationnement en façade des bâtiments principaux soit de 54 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 12 mars 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 21 février 2019.

*(Signé) Susan McKercher*

Susan McKercher  
Greffière par intérim